

987-1987

Avènement d'Hugues Capet



Dessiné par Alain Rouhier

Imprimé en offset

Format vertical 26 x 40

50 timbres à la feuille

Vente anticipée le 20 juin 1987
à Noyon (Oise)

Vente générale le 22 juin 1987

"Le roi se retira à Senlis. Pendant qu'il s'adonnait à la chasse, il fit une chute. Son sang s'épancha dans l'ématothèque (?) et sortit abondamment par le nez et la bouche. Il trépassa le 11 des calendes de juin" (22 mai 987). C'est en ces termes que le moine Richer relate la mort du Carolingien Louis V. Ce banal accident allait changer les destinées de la France.

Depuis un siècle deux familles, les Carolingiens (descendants de Charlemagne) et les Robertiens (descendants de Robert le Fort) se disputaient le trône de France. Les carolingiens s'étaient déconsidérés par leur pusillanimité devant les envahisseurs normands. Les Robertiens au contraire avaient vaillamment lutté contre ces mêmes Normands et avaient par leur courage sauvé la ville de Paris assiégée par ces redoutables guerriers.

Louis V disparaissait sans laisser d'héritier direct : qui allait lui succéder ? Le seul Carolingien encore vivant, Charles, duc de Basse-Lorraine qui régnait sur une terre d'Empire et s'était mis au service de l'empereur Othon III ? ou le Robertien Hugues, duc de France qui tenait de son père les comtés de Paris, Senlis, Orléans, Dreux et possédait le titre d'abbé laïque de Saint-Martin de Tours et Saint-Germain des Prés ?

C'est à l'archevêque de Reims, Adalbéron, que revenait la tâche de trouver une solution à cette délicate situation. Acquis à la cause de celui que l'Histoire connaît sous le nom d'Hugues Capet, Adalbéron persuada les "grands" du royaume, réunis à Senlis, de rejeter la candidature de Charles. Il l'accusa de s'être mis au service d'un souverain étranger et d'avoir épousé une femme de basse condition indigne de devenir reine. A Charles, homme "sans honneur ni dignité" il opposa Hugues qui, dit-il, était "le meilleur non seulement par sa noblesse corporelle mais aussi par ses qualités d'esprit, son sentiment de l'honneur et la grandeur de son âme".

Ce discours emporta l'adhésion : l'assemblée de Senlis proclama Hugues, roi de France.

A l'occasion de son "élection" Hugues Capet prononça en latin son serment : "Moi, Hugues, qui dans un instant vais devenir roi de France par la faveur divine, en présence de Dieu et des Saints, je promets à chacun de vous de conserver le privilège canonique, la loi et la justice qui lui sont dues et de vous défendre autant que je le pourrai, avec l'aide de Dieu, comme il est juste que le roi agisse en son royaume envers chaque évêque et

l'Église qui lui est commise. Je promets d'apporter au peuple qui nous est confié une justice selon ses droits".

Adalbéron fit admettre que le sacre du nouveau roi devait avoir lieu dans une ville autre que celle où l'élection s'était déroulée. En dépit des protestations de l'archevêque de Sens, il annonça que ce serait lui-même qui sacrerait Hugues et que cette cérémonie aurait pour cadre la cathédrale de Noyon, ville riche de traditions mérovingiennes et où Charlemagne s'était fait déjà sacrer roi des Francs en l'an 768.

Le sacre d'Hugues Capet se déroula à Noyon le 3 juillet 987. Hugues Capet y prononça à nouveau le serment de Senlis. Tous les rois de France ont répété ce serment au jour de leur sacre, dans une forme pratiquement inchangée.

On comprend l'importance des événements de 987 lorsqu'on songe que les descendants d'Hugues Capet (en lignes directe puis collatérale) ont régné sur la France jusqu'à la Révolution Française et que ce sont eux qui ont donné à la France la physionomie que nous lui connaissons.